

**Organisme de formation UN + Formations - SIRET 81949915300057**

**Référence et intitulé :** RE10 - Décret énergétique tertiaire et bail commercial : ce qu'il faut savoir

**Durée :** 03h30 (210 minutes)

**Type :** Classe virtuelle

**Public :**

- Gestionnaires et leurs collaborateurs
- Négociateurs en immobilier d'entreprise
- Asset managers
- Responsables
- Responsables immobiliers
- Responsables techniques

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaître le nouveau cadre réglementaire de la rénovation énergétique des bâtiments d'activités tertiaires
- S'approprier les arrêtés n°1 et n°2 et leurs impacts concrets sur le bail commercial (charges, travaux et mise aux normes)

**Prérequis :**

- Avoir une compréhension de base du cadre juridique des baux commerciaux et de la rénovation énergétique.
- Connaître les obligations réglementaires liées aux bâtiments d'activités tertiaires.
- Disposer de notions sur la répartition des charges et travaux entre bailleur et locataire.

**Programme :**

## 1-LE CONTEXTE DU DÉCRET TERTIAIRE DU 23 JUILLET 2019

- L'arrêté n°1 publié le 3 mai 2020 et son articulation avec les autres textes
- L'arrêté n°2 publié le 17 janvier 2021

## 2-LES OBJECTIFS DU DÉCRET

- Une baisse rapide, drastique et mesurable des consommations d'énergie
- Trois objectifs en matière de diminution

## 3-LES BÂTIMENTS VISÉS

- Définition de l'activité tertiaire
- Les caractéristiques des bâtiments concernés
- Quels sont les bâtiments exclus ?

## 4-LE RECUEIL DES CONSOMMATIONS

- Une base documentaire dématérialisée

- La plateforme OPERAT en pratique
- Quid des consommations ?
- Le suivi des données
- Les éventuelles sanctions

## 5-LES IMPACTS DU DÉCRET EN MATIÈRE DE CESSION ET DE LOCATION

- Les informations à transmettre à l'acquéreur ou au preneur
- L'impact sur le bail commercial : lors de la négociation, lors de la rédaction, en cours de bail et au renouvellement

### Moyens pédagogiques :

- Séance de formation en salle.
- Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>

### Moyens d'évaluation :

- Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>).

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Coordonnées pour support :

- e-mail : [contact@unplus.fr](mailto:contact@unplus.fr)

FORMATIONS